

Ecrit par le 2 février 2026

La déchetterie d'Agroparc : un projet utile mais ailleurs !



Le projet déchetterie recyclerie qui devait s'installer dans le quartier d'Agroparc d'Avignon est aujourd'hui sérieusement remis en cause. Après le [refus de son permis de construire en janvier dernier](#), le [tribunal administratif de Nîmes](#) vient cette fois de rejeter le projet faute des autorisations administratives environnementales suffisantes. Aujourd'hui, des projets comme celui-ci rencontrent de plus en plus de difficultés à avoir l'aval des populations avoisinantes qui le font savoir et se mobilisent.

Auparavant quand des infrastructures s'implantaient sur les territoires, les populations n'exprimaient pas leur opposition comme aujourd'hui. Au contraire, c'était vécu comme un progrès qui devait participer activement à l'amélioration de la vie quotidienne de chacun. Il faut se rappeler qu'au sortir de la deuxième guerre mondiale la France était totalement dévastée. Il a fallu reconstruire les routes, les ponts, les réseaux d'électricité, d'eau et surtout loger des centaines de milliers de familles qui n'avaient plus de toit. Aujourd'hui, le contexte et les préoccupations ne sont plus les mêmes. A chaque projet d'infrastructure (ou presque) on trouve des opposants déterminés et qui rassemblent de plus en plus de nos concitoyens. Ils s'organisent et se dotent de moyens juridiques pour faire obstacle.

Ecrit par le 2 février 2026

Ce projet a fortement mobilisé les riverains qui se sont constitué en association

Un exemple ? Depuis plusieurs années la communauté du Grand Avignon cherche à implanter une déchetterie recyclerie dans le quartier d'Agroparc. Ce projet a fortement mobilisé les riverains qui se sont constitué en association. Baptisée ZAP (pour Zone A Protéger) cette association n'a pas ménagé ses efforts pour lutter contre cette implantation. En janvier dernier, ils ont obtenu l'annulation du permis de construire par le tribunal administratif de Nîmes. Et, il y a quelques jours ce même tribunal a rejeté le projet en l'absence d'un document administratif justifiant du respect d'un certain nombre de normes anti-pollution. Ce qui rend totalement caduque le projet.

On est loin de l'idée où le progrès technique était forcément synonyme de progrès social

Comment faire ? Passer en force et déposer un permis de construire sur une autre parcelle disponible, avec le risque d'avoir une nouvelle fronde ? Faut-il développer les capacités des déchetteries existantes ? Et peut-on le faire ? Ces PUMA (Projet Utile Mais Ailleurs) sont un vrai casse-tête pour les élus et les services de l'État. On est loin de l'idée où le progrès technique était forcément synonyme de progrès social. On en est un peu revenu ! Au fond, cette affaire n'est peut-être pas uniquement l'expression d'un égoïsme exacerbé. Sans doute la démonstration qu'un modèle basé sur toujours plus de développement et de croissance ne satisfasse plus tout le monde !



© Atelier Dalby Architectures

Ecrit par le 2 février 2026

Velleron : Il était une fois un village en résistance contre l'urbanisation



A Velleron, [la mobilisation ne faiblit pas contre le projet de lotissement de la Grande Bastide](#) et ses 200 logements. Ce dimanche encore, habitants, élus, associations et personnalités sont venus dire 'non' à cet aménagement qui pourrait avoir de grave conséquence sur les finances de la commune ainsi que pour sa qualité de vie.

« Il était une fois dans un charmant petit village du sud de la France : Velleron. Un Plan local d'urbanisme, un PLU, qui, en 2017, permit de passer une zone naturelle préservée de 7 hectares en zone à urbaniser et plus, plus, plus. » C'est ainsi que Philippe Armengol, maire de Velleron, a débuté son discours à l'occasion de la deuxième mobilisation contre le projet de la Grande Bastide, un lotissement de 200 logements, qui s'est déroulé ce dimanche à Velleron.

Un projet actuellement bloqué depuis avril 2022 par décision de la préfecture de Vaucluse mais qui fait

Ecrit par le 2 février 2026

l'objet d'une audience au tribunal de Nîmes, ce 18 décembre, où les aménageurs attaquent cette décision.

Une fable qui ne fait pas rêver

« Par l'odeur allécher, a poursuivi l'élu, deux aménageurs venus d'Occitanie, se dirent mais quelle aubaine ! Et si nous y faisions un lotissement de 200 logements, de 26 000 m² de planchers, de 500 à 600 habitants. Quelle belle opération financière ! »

Une fable qui ne fait cependant pas rêver la municipalité actuelle qui a profité de ce rassemblement pour rappeler conséquences économiques et environnementales de ce projet.

« Nous avons estimé à 7M€ les coûts pour la commune, sans compter, bien entendu, les coûts indirects », explique Philippe Armengol. Le Grand Avignon serait ainsi obligé de redimensionner la station d'épuration par exemple. Seule solution ? Augmenter les impôts locaux de 40% : « mais on ne le fera pas » annonce déjà le maire de ce village d'un peu plus de 3 000 habitants qui précise qu'une commune comme la sienne peut 'encaisser' une croissance démographique de l'ordre de 1,3% par an. « Là on parle d'un projet qui fera augmenter la population de 20% en 1 ou 2 ans maximum. »



Comme lors de la première mobilisation fin 2021, les habitants de Velleron ont dessiné un immense 'non' contre le projet de lotissement de la Grande Bastide. Crédit : Michel Bost

Une zone naturelle préservée à... urbaniser

« C'était une Zone naturelle préservée jusqu'en 2017 qui est passé ensuite en zone à urbaniser, plus, plus, plus..., poursuit Philippe Armengol. Avec une faune, une flore très riche qu'on anéantit. Il ne faut pas se leurrer car si on bétonne 26 000 m² de planchers là-bas et bien on anéantit tout ce qu'il y a. Il y avait une zone humide de 2 700 m², sur 1,5 mètre de profondeur. Une zone humide qui existait et qui a

Ecrit par le 2 février 2026

été rebouchée juste avant l'étude d'impact environnemental que les aménageurs devaient faire en 2018. »

Prise de responsabilité de l'Etat et soutien des élus locaux

Par les temps qui courent, le fait est suffisamment rare pour être souligné : le maire de Velleron a appelé les manifestants à applaudir les services de l'Etat. « Je veux remercier personnellement le préfet Bertrand Gaume qui a pris un Arrêté interruptif de travaux (AIT) de travaux en avril 2022 ». Une décision qui depuis a été maintenue par les services de la préfecture en Vaucluse.

Philippe Armengol a aussi salué l'appui de [France Nature Environnement](#) ou bien encore l'action du collectif [les colibris noirs](#) ainsi que les personnalités qui soutiennent la démarche (Dave, l'actrice Cécile Bois, l'acteur et doubleur Jean-Pierre Michael, Grand Corps Malade...).



Philippe Armengol, le maire de Velleron ici au micro, a reçu le soutien de très nombreux élus locaux. Crédit : Michel Bost

« Cette démesure parle aux élus. »

Philippe Armengol, maire de Velleron

Soulignant le nombre d'écharpes tricolores réunies lors de cette journée, Philippe Armengol détaille : « Pourquoi nos collègues élus d'autres territoires sont là ? C'est parce que cette démesure, elle leur parle. Ils se disent, 'Quoi ? 20% d'augmentation de population, faillite économique, faillite écologique,

Ecrit par le 2 février 2026

faillite sociale. Non ! Je n'en veux pas moi non plus car cela me fait peur'. Donc, on vient nous aider dans ce combat. On vient aider ce village en raison de tous ces enjeux. »

« Mais nous, on sera solidaires avec vous quand cela s'avérera nécessaire, annonce déjà le maire. Car ce que l'on défend sur Velleron, nous le défendrons ailleurs aussi. Et la fin de cette histoire, je vous le dis ici, c'est nous ensemble qui l'écrirons. » Prochain chapitre : la décision du tribunal administratif de Nîmes qui devrait être annoncée dans les 15 suivants l'audience prévue ce mercredi 18 décembre.

[Velleron : le village se mobilise pour sa survie](#)

Velleron : le village se mobilise pour sa survie



Ce dimanche 8 décembre à 10h devant la mairie, le village de Velleron appelle à la mobilisation contre un projet de lotissement de 200 logements. Pour la commune, si ce dossier devait

Ecrit par le 2 février 2026

aboutir il entraînerait des conséquences catastrophiques pour les finances de la municipalité ainsi que sur la qualité de vie de ce village de 3 100 habitants.

Mercredi 18 décembre prochain, le tribunal administratif de Nîmes est appelé à se prononcer sur le projet de lotissement de la Grande Bastide à Velleron. Un programme de 200 logements sur 7 hectares dont le chantier a débuté à l'automne 2021 avec les travaux de terrassement, les bassins de rétention, les voies d'accès... De quoi entraîner dans les semaines qui ont suivi plusieurs actions de mobilisation ayant regroupés 500, 600 et même jusqu'à 800 personnes pour ce village de 3 100 habitants.

Conséquence : en avril 2022, Bertrand Gaume, le préfet de Vaucluse d'alors, a pris un Arrêté interruptif de travaux (AIT) demandant aux promoteurs héraultais Hectare et Angelotti réunis sous la bannière 'Domaine de l'Opéra' d'abandonner leur projet en remettant en état le terrain, de déposer une demande de dérogation aux interdictions du code de l'environnement qu'ils enfreindraient avec leur chantier ou bien de proposer des mesures supplémentaires d'atténuation des risques environnementaux.



Plusieurs manifestation ont eu lieu contre le projet d'urbanisation de ce programme de logement prévu sur 7 ha. Crédit : Michel Bost

« Il y a un vrai enjeu environnemental, dénonce Philippe Armengol, maire de Velleron. Avec une perte de biodiversité de cette Zone naturelle à préserver jusqu'en 2018 avant que la précédente municipalité ne le transforme en Zone à urbaniser dans le cadre de son PLU (Plan local d'urbanisme). C'est tout l'objet de l'audience au tribunal de Nîmes ce 18 décembre où les aménageurs attaquent l'AIT du préfet. »

Ecrit par le 2 février 2026

« Toute la population est déterminée à aller jusqu'au bout. »

Philippe Armengol, maire de Velleron

« Toute la population est déterminée à aller jusqu'au bout, poursuit l'élu également [vice-président du Grand Avignon délégué à la transition écologique - eau, air et biodiversité](#). On est au-delà des clivages politiques. Bien sûr la population est mobilisée mais nous avons aussi le soutien des parlementaires, des maires, des conseillers régionaux, du département, du Grand Avignon, du parc du Ventoux, de l'AMV (Association des maires de Vaucluse), de l'association des maires ruraux... Tous ces élus sont solidaires car ils connaissent les conséquences pour une commune d'une telle urbanisation. Nous sommes aussi très heureux que la préfecture de Vaucluse soit en première ligne sur ce dossier. »



En 2021, de nombreux élus vauclusiens étaient déjà venus rejoindre Philippe Armengol, maire de Velleron (au micro) afin de soutenir la mobilisation contre le projet de lotissement de la Grande Bastide. Crédit : Michel Bost

Une mobilisation soutenue par un collectif particulièrement actif ([les colibris noirs](#)) ainsi que la présence de 'people' comme Renaud, Dave, l'actrice Cécile Bois, l'acteur et doubleur Jean-Pierre Michael (les voix françaises de Brad Pitt, Keanu Reeves, Ethan Hawke) ou bien encore Grand Corps Malade qui a une maison dans la commune. Côté médias, ce combat a su aussi attirer l'attention de Mediapart, du canard enchaîné, de grands journaux nationaux ainsi que de nombreuses chaînes de télévision ou de station de radio.

« Selon la décision du tribunal, nous ferons appel, annonce le maire de Velleron. Parce qu'en termes de biodiversité, il y a un vrai impact. Nous sommes donc déjà prêts à continuer dans cette démarche. »

Ecrit par le 2 février 2026

Quel impact sur le budget de la commune ?

Le maire actuel estime ainsi que l'impact économique de ce projet entraînerait 7M€ de dépenses supplémentaires pour la commune.

« Ces chiffres ne sont pas annoncés à la volée, précise Philippe Armengol. Nous avons pris en compte les coûts directs et indirects liés à l'aménagement de ce lotissement : la voirie, le rond-point d'accès sur la Départementale, l'adduction à l'eau potable, le recalibrage de la station épuration, l'agrandissement de l'école... 7 M€, c'est le double de notre budget actuel qui s'élève à près de 3,5M€. »

« Si nous voulions équilibrer nos comptes, il nous faudrait augmenter les impôts de 40% ! »

« Notre évaluation n'intègre pas les dépenses des autres collectivités (Grand Avignon, Département de Vaucluse, Région Sud...) qui devront participer, d'une manière ou d'une autre, elles aussi aux financements de tous ces travaux » alerte le maire. « Et les financements qui seront mis ici, ne pourront pas aller ailleurs. Si on prend l'exemple du Grand Avignon, cela se fera au détriment d'autres raccordements à l'assainissement. En gros, si nous voulions équilibrer nos comptes, il nous faudrait augmenter les impôts de 40% ! »



Lors d'un des précédents rassemblements, les habitants avaient écrits un gigantesque 'Non' sur le terrain de football de la commune. Crédit : Michel Bost

Vers une double peine ?

Autre conséquence, avec l'arrivée de près de 600 habitants supplémentaires, la commune de Velleron franchirait largement le cap des 3 500 résidents. Un nombre qui n'est pas que symbolique : c'est aussi la limite à partir de laquelle une commune est soumise à la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain)

Ecrit par le 2 février 2026

imposant un quota minimum de 25% de logements sociaux. Et avec 6% actuellement, Velleron en est très loin.

« Notre problème c'est que nous sommes dans l'impossibilité de répondre à ces obligations de l'Etat, constate le maire. Bien que nous soyons plutôt favorables aux logements sociaux cela voudrait dire qu'il faudrait bâtir 400 logements sociaux d'un seul coup... »

Ainsi, la création des 200 logements de la Grande Bastide 'obligerait' la commune à en faire construire 400 de plus à vocation social. Le tout avec les nouvelles dépenses en matière de services et d'aménagement liées à l'afflux de cette nouvelle population.

« Avec le Zan (Zéro Artificialisation nette), nous serons dans l'impossibilité totale de créer des logements car à Velleron, en raison de nos zones naturelles ou du PPRI (Plan de prévention des risques naturels d'inondation) nous ne disposerons pas du foncier nécessaire pour pouvoir répondre aux nouvelles obligations qui vont être générées par la réalisation ce lotissement. Nous devrons donc payer des pénalités ad vitam æternam puisque nous n'atteindrons jamais les objectifs de la SRU. C'est le serpent qui se mord la queue. »



Le projet de lotissement de la Grande Bastide prévoit la création de 200 logements et l'arrivée de 500 à 700 habitants. Crédit : DR

« Nous ne sommes pas contre la création de nouveaux logements. »

Ecrit par le 2 février 2026

« Nous ne sommes pas contre la création de nouveaux logements, insiste Philippe Armengol. Nous avons d'ailleurs fait des propositions sur un autre site où il était possible d'en réaliser entre 40 et 50. Il a aussi la possibilité d'urbaniser les dents creuses afin de permettre au village de grandir de façon cohérente avec des projets beaucoup plus facile à accompagner en termes d'aménagements tout en limitant les impacts financiers. »

En effet, alors qu'en moyenne l'augmentation pour absorber sans difficultés des populations supplémentaires est de l'ordre de 1,4% en moyenne par an pour une commune, cet éventuel bouleversement démographique de 20% constituerait dans le même temps un choc budgétaire.

« Cela sert à quoi d'être élu s'il n'y a plus aucun moyen financier et si nous ne sommes là que pour gérer une défaillance », prévient le maire de Velleron qui attendra avec impatience la décision du tribunal administratif qui devrait être rendue dans les 15 suivants l'audience du 18 décembre.

Mobilisation contre le projet de la Grande Bastide. Dimanche 8 décembre. 10h. Devant la mairie de Velleron.

Collectif de défense de la Grande Bastide
& la Mairie de Velleron



MOBILISATION CITOYENNE

DIMANCHE 8 DÉCEMBRE 10H

Audience au tribunal administratif le 18/12

ON NE LÂCHE RIEN !

L'appel à mobilisation du collectif de défense et de la commune de Velleron. Crédit : DR

Ecrit par le 2 février 2026

Marché de Saint-Chamand : les entreprises de Fontcouverte déposent un recours contre la mairie d'Avignon



Le marché de Saint-Chamand, qui a lieu le dimanche à Avignon, va déménager avenue de Fontcouverte. Une décision qui ne fait pas l'unanimité, notamment auprès des entreprises de la zone d'activité. L'[Association Pôle de Fontcouverte](#), présidée par Serge Perramond, a décidé de déposer un recours auprès du tribunal administratif de Nîmes afin d'annuler cette décision.

En raison de mise en service d'un nouveau parking-relais, la municipalité d'Avignon se voit dans

Ecrit par le 2 février 2026

l'obligation de déplacer le marché qui prend place tous les dimanches à Saint-Chamand. La décision a été prise lors d'un conseil municipal le 25 février dernier, le marché dominical va désormais avoir lieu dans la zone d'activité de Fontcouverte. Il sera installé tout le long de l'avenue éponyme.

Une décision pour le moins surprenante pour les chefs d'entreprises de Fontcouverte qui avaient fait part de leurs doutes à certains élus concernant les problèmes d'accès, de sécurité, mais aussi de propreté que pourraient engendrer ce déménagement.

Accès, sécurité, propreté

Selon le président de l'Association Pôle de Fontcouverte, Serge Perramond, le déménagement du marché de Saint-Chamand dans la zone de Fontcouverte va modifier considérablement la vie des entreprises locales. « Bien que ce soit un dimanche matin, cela va poser un problème d'accès aux entreprises, mais aussi un problème de stationnement puisque les clients du marché vont se garer de façon anarchique parce qu'il n'y a pas forcément de place à proximité », explique-t-il.

Si l'accès aux différents locaux est un problème mis en avant par les chefs d'entreprise, ce sont notamment les questions sécuritaires qui les inquiètent. « Imaginons un incendie, le marché risque d'empêcher certains accès aux pompiers, poursuit le président de l'association des entreprises de Fontcouverte. On nous dit que tout a été vu avec les pompiers mais à ce jour, je n'ai eu aucun écrit de la part des pompiers qui couvrent cette zone. »

La propreté est point qui pèse également sur la balance. L'association émet des doutes concernant la promesse de la mairie de trouver des solutions pour faire au mieux et permettre à la zone de rester propre.

Un résultat des votes étonnant

Si cette décision déplaît aux entreprises de la plus ancienne zone d'activité de Vaucluse sur le fond, la forme, elle aussi, dérange. Le 24 février, la veille de la délibération concernant le déménagement du marché de Saint-Chamand, l'association a eu rendez-vous avec Claude Tummino, délégué au développement économique, commercial et agricole, et Michel Adam, chef du département qualité de vie de la Ville, afin qu'ils présentent le projet et que l'association émette ses objections. « Ce rendez-vous s'est fait au cours d'une réunion plutôt conviviale autour d'un déjeuner, continue Serge Perramond. Cette convivialité n'était pas synonyme d'acceptation pour nous. »

Le lendemain de cette rencontre, les élus se réunissent lors d'un conseil municipal afin de délibérer. Les votes sont favorables. Le marché de Saint-Chamand va donc être déménagé dans la zone de Fontcouverte. « On a été fortement surpris au vu des objections que nous avions émises, explique le président de l'association. Dans la présentation préalable au vote, Monsieur Tummino a exprimé le fait qu'il avait rencontré les entreprises de Fontcouverte et qu'il avait eu leur accord, ce qui est faux. On considère qu'il a fait une présentation erronée de la situation lors du conseil municipal qui a mené à un vote favorable. »

Ecrit par le 2 février 2026

Un recours contre la mairie

Une autre rencontre a eu lieu en mars au cours de laquelle les élus ont tenté de rassurer les entreprises de Fontcouverte sur les éventuels problèmes de sécurité, de propreté, et de circulation, en vain. « La zone de Foncouverte ne devrait pas être une solution de repli car c'est une zone professionnelle, c'est un outil de travail », affirme Serge Perramond.

C'est pour ces raisons que l'association a décidé de déposer un recours auprès de tribunal administratif de Nîmes, pour essayer de faire annuler cette délibération.